

N^o 1
Mariage
Dufor
Rixens.

République Française. Au nom du peuple Français.
L'an mil huit cent quatre-vingt dix-huit et le vingt-huit Octobre à dix heures du soir.
Par devant Nous Cazaux Damin, maire, officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St-Gaudens, Haute-Garonne, ont comparu: Sieur

Dufor Dominique, âgé de trente-six ans, né à Cier-de-Rivière, le quatorze Mars mil huit cent soixante-deux, ainsi qu'il résulte de la vérification que nous en avons faite sur les registres de l'état civil de notre commune, instituteur, demeurant à Cathervielle Haute-Garonne, fils majeur de Jean Baptiste Dufor, décédé à Cier-de-Rivière le vingt-cinq Novembre mil huit cent soixante-seize et de Vère Jeanne, décédée aussi dans notre commune le vingt-neuf Juin mil huit cent soixante-seize procédant de son propre consentement comme personne libre.

Et demoiselle Rixens Catherine, Marie, âgée de vingt-deux ans née à Bordeaux le vingt-deux Novembre mil huit cent soixante-quinze ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'elle nous a remis, coëtitrice demeurant à Cier-de-Rivière, fille majeure de Rixens Jean, décédé à Bordeaux, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt-un, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'on nous a remis, et de Marie Jeanne Sierrette Descaillaux, décédée dans notre commune le six Mars mil huit cent quatre-vingt-deux procédant de son propre consentement.

Enquels après avoir déclaré sur notre interpellation qu'il n'existe pas de contrat de mariage, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage. Tous les publications ont été faites en notre commune et dans celle de Cathervielle le dimanche seize et vingt-trois Octobre courant sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que du Chap. 6 du code civil, Art. 5 du mariage, faisant droit à la réquisition des comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux.

D'après leurs réponses séparées et affirmatives nous avons prononcé au nom de la loi que les dits Sieur Dufor Dominique et demoiselle Rixens Catherine Marie sont unis par le mariage.

Dont acte a été fait et passé et lu publiquement dans l'une des salles de la maison commune les portes ouvertes, en présence de Dufor Damiel garde-champêtre, âgé de trente-deux ans, demeurant à Cier-de-Rivière, père de l'époux, de Lave Pierre, cultivateur, âgé de quarante-sept ans, demeurant à Cier-de-Rivière, oncle par alliance de l'époux, de Landinos Laurens, cultivateur, âgé de soixante-deux ans, demeurant à Tarp, Hautes-Pyrénées, oncle par alliance de l'époux, et de Bertrand Pradère, cultivateur, âgé de cinquante-huit ans, demeurant à Cier-de-Rivière, oncle par alliance de la future épouse, témoins usagers, lesquels ainsi que les époux ont signé avec nous.

Dufor Damin Lave Pierre Landinos Laurens Bertrand Pradère Cazaux Damin

N^o 16
Décès de
Roso
Cherise

République Française. Au nom du peuple Français.
L'an mil huit cent quatre-vingt dix-huit et le douze Novembre à deux heures, soir

Par devant Nous Cazaux Damin, maire, officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St-Gaudens, Haute-Garonne, ont comparu: Le sieur Guffourcau Bertrand, cultivateur, âgé de trente-neuf ans et Vincent Romain, instituteur, âgé de quarante-un ans, demeurant tous les deux à Cier-de-Rivière, lesquels ont déclaré que leur voisine, la nommée Roso Cherise, sans profession, âgée de quatre-vingt-sept ans, espagnole, née en Espagne, demeurant à Cier-de-Rivière, fille de Roso François et de Brique Marie, décédés, veuve de Pierre Bous, est décédée le jour d'hier seize Novembre à deux heures du soir, dans la maison de Pierre Descaillaux sis à Cier-de-Rivière.

Après Nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Guffourcau Bertrand Vincent Romain Cazaux Damin

N^o 17
Décès de
Lère
Sierrette.

République Française. Au nom du peuple Français.
L'an mil huit cent quatre-vingt dix-huit et le dix-sept décembre à sept heures du matin

Par devant Nous Cazaux Damin, maire officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St-Gaudens, Haute-Garonne ont comparu: Le sieur Guffourcau Bertrand, cultivateur, âgé de vingt-quatre ans et Vincent Romain, instituteur, âgé de quarante-un ans, demeurant tous les deux à Cier-de-Rivière, lesquels ont déclaré que leur voisine la nommée Lère Sierrette, ménagère âgée de quatre-vingt-quatre ans célibataire, née et demeurant à Cier-de-Rivière, fille de Michel Lère et de Bégué Jeanne décédés. Est décédée le jour d'hier seize décembre à six heures du matin dans sa maison d'habitation sis à Cier-de-Rivière.

Après Nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Guffourcau Bertrand Vincent Romain Cazaux Damin

N^o 18
Décès de
Salassin
Raymond

République Française. Au nom du peuple Français.
L'an mil huit cent quatre-vingt dix-huit et le vingt-quatre décembre à six heures du soir.

Par devant Nous Cazaux Damin, maire, officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St-Gaudens, Haute-Garonne, ont comparu: Le sieur Guffourcau Bertrand, cultivateur, âgé de trente-neuf ans et Vincent Romain, instituteur, âgé de quarante-un ans, demeurant tous les deux à Cier-de-Rivière, lesquels ont déclaré que leur voisine, la nommée Salassin Raymonde, sans profession, âgée de deux ans cinq mois, née en Espagne, demeurant à Cier-de-Rivière, célibataire, fille de Joseph Salassin, terrassier, âgé de quarante-deux ans et de Hèles Raymonde, sans profession, âgée de trente-un ans, demeurant à Cier, vivants lesquels. Est décédée le jour d'hier à une heure du soir dans la maison de Descaillaux Pierre, sis à Cier-de-Rivière. Après Nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Guffourcau Bertrand Vincent Romain Cazaux Damin